

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 janvier 2023

ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES DES PÉDICURES-PODOLOGUES « Proposition de loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé » : une première étape dont l'Ordre se félicite !

Ce 19 janvier, en 1^{ère} LECTURE à l'Assemblée nationale, vient d'être adopté l'amendement ([amendement 401](#) porté par le groupe Renaissance et [amendement 392](#) identique porté par le gouvernement) élargissant les compétences des pédicures-podologues :

- La prescription des orthèses plantaires en première intention
- La gradation du risque podologique des patients diabétiques
- et ainsi si nécessaire, la prescription en première intention des séances de soins de prévention adaptées

Depuis longtemps, l'Ordre attire l'attention des décideurs publics sur le rôle déterminant que pourraient jouer les pédicures-podologues dans l'élargissement et la simplification de l'accès aux soins, en s'appuyant sur leur maillage local, leur expérience auprès des personnes en perte d'autonomie, celles atteintes d'affections de longue durée, leur expertise en matière de prévention.

Plus spécifiquement, cet amendement vise à faciliter le parcours de soins des patients et à valoriser les compétences des pédicures-podologues à plusieurs niveaux. Il prévoit de les autoriser à prescrire des orthèses plantaires, que ce soit pour la première fois ou dans le cadre d'un renouvellement. Ces évolutions permettraient d'éviter un nouveau passage chez le médecin traitant et ainsi de simplifier le parcours de soins des patients tout en gagnant du temps médical.

Afin d'améliorer la prise en charge des patients diabétiques, il est également prévu, dans le cadre d'une étroite coordination avec le médecin traitant, que les pédicures-podologues puissent effectuer directement la gradation du risque podologique des patients diabétiques et prescrire les séances de soins de prévention adaptées.

L'ONPP se félicite de cette première étape et remercie particulièrement les ministres Dr. François BRAUN, Mme Agnès FIRMIN LE BODO et leurs équipes pour leur soutien, leur écoute attentive et leur confiance tout au long de ces derniers mois... L'Ordre remercie la députée Stéphanie RIST et ses équipes qui portent cette proposition de loi, les députés du groupe Renaissance et l'ensemble des députés qui ont voté ces dispositions.

Eric PROU, président du Conseil national porte grand espoir pour que la lecture au Sénat soit aussi prometteuse et que la proposition de loi soit prochainement votée en incluant ces mesures.



Contacts presse

Camille COCHET

01 45 54 53 79

06 33 03 24 77

camille.cochet@cnopp.fr

www.onpp.fr

Virginie LANLO

01 45 54 73 36

06 82 11 43 83

virginie.lanlo@cnopp.fr

www.onpp.fr